

Cahier des charges

Première chapitre : Généralités

1. Auteurs de ce Cahier des charges
2. Préambule
3. Domaine d'application
4. Références
5. Terminologie

Deuxième chapitre : Engagements communs à tous les opérateurs

1. Information et débat pour une économie équitable.
2. Organisation, autonomie et autogestion.
3. Réduction des inégalités et solidarité.
4. Une production et des échanges respectueux de la nature.
5. Une production au service des hommes.
6. Des échanges équitables.
7. Transparence, évaluation et garantie.

Annexes :

1. Résumé du Cahier des charges de Minga
2. Exemple de filière
3. Statuts des opérateurs

Juin 2009

Premier chapitre

Généralités

1. Auteurs de ce Cahier des charges

Ce texte a été élaboré par des personnes et des organisations (coopératives, entreprises et associations) membres de l'association Minga, et leurs partenaires. Ces organisations produisent et commercialisent des produits matériels ou des services dans une démarche de solidarité et d'équité maximum entre partenaires. Elles se réfèrent aux nombreuses cultures et pratiques historiques quant à une économie équitable et solidaire, ainsi qu'aux pratiques alternatives contemporaines, et à leur propre expérience. Minga est une association à but non lucratif, laïque et indépendante de toute organisation politique, financière, et religieuse ou confessionnelle.

2. Préambule : Pourquoi ce Cahier des charges ?

La société d'aujourd'hui, en voie de financiarisation est fondée sur la course au profit dans laquelle l'humain est devenu une simple valeur d'ajustement. Les produits, les modes de production, les prix, les systèmes d'échanges et les moyens d'information, sont de plus en plus concentrés dans les mains de quelques multinationales gérées (essentiellement) sur une base financière à court terme sans égard pour la vie de l'entreprise à long terme et encore moins pour le personnel et l'environnement social et physique. Nous, citoyens, avons de moins en moins de pouvoir sur notre propre vie économique, culturelle, sociale et politique.

Cette concentration accélérée des capitaux et des entreprises de transformation, de transport, de distribution et « d'information » a pour cause et conséquence un productivisme matérialiste qui, tout en détruisant et gaspillant les ressources naturelles non renouvelables, ne répond plus aux besoins fondamentaux de la grande majorité des populations. Bien au contraire nous nous retrouvons dans des situations de plus en plus paradoxales, avec d'un côté ce productivisme qui engendre une consommation exacerbée, un marketing omniprésent et une manipulation médiatique sans précédent, et d'un autre côté, l'exploitation accrue des salariés, enfants compris, par une rémunération de plus en plus basse du travail, des conditions de vie souvent inhumaines, voire d'esclavage. Nous vivons aussi l'accélération des délocalisations économiques sauvages, l'uniformisation culturelle, la disparition de millions de petites et moyennes entreprises, le chômage, la précarité, l'insécurité sanitaire et sociale, les guerres pour l'acquisition de marchés ...

Sur le plan écologique la vie même sur la planète est menacée.

Mais cette évolution n'est pas inéluctable : elle engendre dans le monde entier des mouvements de résistance et une multitude d'alternatives populaires, tant sur le plan social qu'économique et politique.

Nous, citoyens, salariés, dirigeants, responsables ou représentants de structures professionnelles dans tous les secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire), chômeurs, étudiants ou retraités, femmes / hommes « au foyer », sommes aussi toutes et tous impliqués dans cette même société (*1).

Nous, signataires de ce Cahier des Charges, nous efforçons de reprendre la maîtrise de notre vie, en particulier de notre activité professionnelle, pour construire une économie au service de tous, durable, équitable, organisée, régulée démocratiquement et respectueuse de la nature. Dans ce but, il nous paraît indispensable que la démarche pour une société respectueuse des hommes et de la nature ne soit pas limitée au consommateur et au producteur, mais qu'elle soit celle de tous les citoyens.

Se polariser sur un seul maillon de la chaîne peut très bien se faire au détriment des autres acteurs et du progrès social en général. Par exemple, sur le plan de la production, l'exportation ou l'importation de produits ou services ne sont que rarement une solution aux problèmes que rencontre une communauté. Par ailleurs une grosse entreprise d'importation, de transformation ou de distribution peut acheter quelques produits (sur les dizaines de milliers d'autres qu'elle commercialise) un peu plus cher que le prix du marché et par ailleurs, profits oblige, faire baisser les prix de ses autres fournisseurs ou la rémunération de ses salariés, faire disparaître les petites et moyennes entreprises ou commerces de proximité, et dissimuler cette réalité hautement prédatrice derrière une propagande humanitaire « commerce éthique ».

L'association Minga se fixe pour objectif la mise en acte par ses membres des engagements de son Cahier des charges.

Nous sommes conscients que le faire et le savoir-faire doivent aller de pair avec le « savoir-être » et la chaleur humaine. Le changement de société que nous espérons et pour lequel nous oeuvrons ensemble ne pourra s'opérer que par le changement individuel et conscient des personnes. Chacun de nous a le devoir de se transformer lui-même, de modifier ses pratiques quotidiennes et ce faisant, de rechercher, d'identifier, d'aller à la rencontre et de soutenir toute démarche s'inscrivant dans le cadre de ce type de charte.

Ainsi, ce n'est pas la structure qui précède et qui conditionne le changement mais la manifestation du changement des êtres qui fait évoluer la structure.

3. Domaine d'application

Cette démarche pour une économie équitable ne peut qu'être universelle : elle concerne toutes les filières économiques (cf. «terminologie »), locales ou internationales, dans tous les pays. Le domaine d'application de ce Cahier des Charges concerne tous les actes d'échanges (troc, achat et vente de produits ou de services,) et cela dans tous les secteurs d'activité.

Etant donné le caractère profondément inéquitable de la société actuelle, un engagement pour une autre économie ne peut être qu'une démarche progressive, un processus vers des objectifs définis dans un Cahier des charges. Ce dernier est tout d'abord un ensemble d'objectifs pour conduire et améliorer en permanence notre action quotidienne. C'est un outil, évolutif, parmi d'autres, du processus de réappropriation démocratique de nos activités économiques.

Les éléments de ce Cahier des Charges ne se substituent en aucune manière aux traditions, lois et règlements en vigueur dans les régions et pays concernés, ils n'en sont que des compléments et des propositions pour une meilleure équité socio-économique et environnementale. Il n'existe en la matière aucun label.

En ce qui concerne les adhérents de Minga, chacun d'entre eux a signé le règlement intérieur (cf. www.minga.net), a apporté les informations les plus importantes sur son activité (bilans, décomposition des filières et autres documents, etc.). Il a également signé le présent Cahier des charges. Il s'engage donc à le respecter, c'est-à-dire à pratiquer un maximum d'équité possible avec ses partenaires (collègues, employés, fournisseurs, prestataires, clients), en fonction de son métier, de ses moyens, de sa disponibilité, en affichant la transparence de ses pratiques.

Ce Cahier des Charges est aussi un moyen d'évaluation et de contrôle public : Dans ce processus tous les membres de Minga s'engagent donc à atteindre chacun des objectifs, le mieux et le plus rapidement possible, et à le démontrer à tout moment (*2). De nombreuses rencontres inopinées (fournisseurs, clients, usagers ou simples visiteurs etc.), mais aussi des réunions formelles permettent une première évaluation des pratiques par rapport aux engagements.

Etre membre de Minga ne signifie pas pour autant que les filières où cet adhérent intervient sont garanties dans une démarche d'équité.

Cependant, chaque membre peut s'engager à faire évaluer ses filières au travers du **Système de Garantie et d'Amélioration Participatif**.

Dans le cadre, les opérateurs d'une même filière désignent un Coordinateur, responsable de la collecte des informations nécessaires au SGAP.

Ces opérateurs des filières engagées dans le SGAP doivent présenter annuellement une évaluation écrite et publique de chaque filière, au travers de documents précis et d'une grille de pré-enquête. Celle-ci est ensuite analysée par les opérateurs et d'autres citoyens dans une Commission d'évaluation en utilisant une grille d'évaluation.

Ces évaluations analysent trois niveaux, par filière, par secteur et globalement :

- 1. Politique programmée par les acteurs d'une filière,
- 2. Moyens mis en œuvre par ces acteurs pour améliorer leurs pratiques,
- 3. Résultats obtenus, qualitatifs et quantitatifs (traçabilité et évaluation de chaque filière - lots de produits, de la production à la consommation), en valeur absolue et en termes de progrès.

***1.** L'exigence d'équité dans le travail comme dans les transactions commerciales est aussi vieille que les sociétés. Elle ne peut donc pas être limitée historiquement, ni géographiquement ni se restreindre à quelques acteurs (ex : producteurs/consommateurs). Toute définition consensuelle d'une démarche pour une économie équitable ne peut qu'être inclusive et non dogmatique.

Toute démarche « équitable » présentée (par des organismes privés ou publics) comme nouvelle et comme un secteur à part (le « commerce équitable ») peut le plus souvent être réduite à une « ?uvre sociale », voire caritative ou néo-coloniale, et à la marchandisation symbolique de la pauvreté par ceux-là mêmes qui dominent aujourd'hui l'activité économique mondiale (banques, grandes entreprises de production, de transformation et de distribution).

Par exemple, un certain « commerce équitable » limité à des relations « Nord Sud » », divisant (pour régner ?) le peuple en deux (les producteurs d'un côté (Sud) et les consommateurs de l'autre (Nord), permet d'éviter la question de la nécessaire transformation sociale et d'enrichir encore plus les dirigeants et actionnaires des grandes entreprises, notamment de la « grande distribution ». Les mécanismes néo-libéraux et leur Organisation Internationale du Commerce (OMC) intègrent dorénavant de type de conception dans leurs stratégies.

***2. Code de la Consommation :**

« Les labels agricoles et les certificats de conformité sont délivrés par des organismes certificateurs agréés par l'autorité administrative (...) Les labels agricoles ne peuvent être utilisés que s'ils ont fait l'objet d'une homologation par arrêté interministériel (...) Seuls des producteurs ou des transformateurs organisés en groupement, quelle qu'en soit la forme juridique, sont habilités à demander la délivrance d'un label (...) « L'existence des référentiels fait l'objet d'une mention au Journal officiel de la République française (...) « Sera puni des peines prévues à l'article L. 213-1 quiconque aura :1^o Utilisé ou tenté d'utiliser frauduleusement un label agricole ou une certification ; 2^o Délivré, utilisé ou tenté d'utiliser un label agricole n'ayant pas fait l'objet d'une homologation ; 3^o Assuré une certification sans satisfaire aux conditions prévues aux articles L. 643-3 à L. 643-7 du code rural ; 4^o Utilisé un mode de présentation faisant croire ou de nature à faire croire qu'un produit bénéficie d'un label agricole ou d'une certification ; 5^o Fait croire ou tenté de faire croire qu'un produit assorti d'un label agricole est garanti par l'Etat ou par un organisme public ».

4. Références

- Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU 1948)
- Déclarations tripartites de l'**Organisation Internationale du Travail** relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1948 / 2007).
- Conclusions de la Conférence sur l'Environnement et le Développement à Rio (27 principes de base reconnus par 174 pays, 1992).
- Codes du Commerce et Codes de la Consommation (tous pays, dont la France).
- L'agriculture biologique et les Systemes de garantie participatifs (IFOAM).

Travaux de Minga :

- « Vers un commerce équitable » , nouvelle édition 2007.
- « Quel commerce pour une société équitable ? », Revue Nature et Progrès / Décembre 2006, articles rédigés en commun avec l'organisation Nature et progrès.
- Communiqués , dont plusieurs réalisés avec d'autres organisations (www.minga.net)

Autres travaux :

Contactez le Centre de ressources de Minga : minga@minga.net

5. Terminologie

Audit : Processus méthodique et indépendant d'évaluation objective et de contrôle de pratiques conformément à des règles préalablement établies (ISO 9000-2000).

Cahier des charges : Ensemble de critères à appliquer pour répondre à une certification.

Certification : Assurance donnée par écrit par un organisme accrédité et impartial attestant qu'un service ou une entreprise présente une conformité aux spécifications énoncées dans un référentiel.

Commerce : Activité qui consiste en l'achat, la vente, l'échange de marchandises, de denrées, de valeurs ou de services. Actes de commerce. Filiales.

Economie et Commerce équitable : Définition de Minga: Action d'une filière commerciale où les principaux opérateurs (production, transformation, prestations, distribution gros et détail) s'engagent au maximum d'équité et de respect entre eux et avec l'environnement. La définition « officielle » en France se limite à des relations « nord-sud » et l'équité ne vise qu'un maillon de la chaîne, les producteurs (quid des autres acteurs?).

Équité (latin : aequitas : égalité): Disposition à respecter les droits de chacun. Caractère de ce qui est conforme à la justice, en s'appuyant plus sur la conviction intime de la justice naturelle que sur la lettre de la loi. Équité d'un partage. Respect mutuel. Relation d'égal à égal.

Filière commerciale : Ensemble d'opérateurs économiques qui va de la production des matières premières composant un produit jusqu'à la commercialisation finale de celui-ci, et au devenir des déchets.

Label : « Marque spéciale créée par un syndicat professionnel et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, les conditions de fabrication. Pour avoir valeur égale tout label doit être agréé par l'Etat »(Loi du commerce en France). Contrairement à certaines publicités mensongères, il n'y a donc aucun label en ce qui concerne l'équité dans le commerce.

Marque : Tout signe matériel servant à distinguer les produits, objets ou services d'une entreprise quelconque. La marque de fabrique, de commerce ou de service est facultative. Toutefois, des décrets en Conseil d'Etat peuvent, exceptionnellement, la déclarer obligatoire pour les produits ou services qu'ils déterminent.

Norme : Document établi par consensus, qui fournit pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. Elle est approuvée par un organisme reconnu à activité normative pour leur application répétée ou continue, dont l'observation n'est pas obligatoire. En règle générale, la norme n'est pas obligatoire mais d'application volontaire.

Développement durable : Développement économique, social et environnemental, qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Référentiel : « Le référentiel est un document technique définissant les caractéristiques que doit présenter un produit ou un service et les modalités du contrôle de la conformité du produit ou du service à ces caractéristiques » (Code de la Consommation).

Deuxième chapitre

Engagements généraux communs

à tous les opérateurs

1. Information et débat pour une économie équitable.

Objectif : Rechercher et diffuser toute information, participer au débat permanent, contradictoire et sans tabou, en vue de renforcer un mouvement d'opinion capable de modifier les règles du fonctionnement économique actuel et de promouvoir une économie durable et équitable.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- 1.1. S'informer, analyser la société, son économie, ses marchés,
- 1.2. Connaître et faire connaître les mouvements de résistance et les alternatives existantes,
- 1.3. Diffuser l'information au sein des réseaux auxquels il appartient et au-delà (*études, communiqués, presse, films, sites Internet, outils pédagogiques*),
- 1.4. Prendre en compte la complexité des réalités dans la communication,
- 1.5. Partager son savoir-faire professionnel (*cours, apprentissage, stages*), ses informations et son expérience (entre membres de Minga) et soutenir ou créer des formations qui s'inscrivent dans la perspective d'une économie équitable,
- 1.6. Participer à l'éducation et à l'information des plus jeunes,
- 1.7. Soutenir tout type de démarches et de manifestations qui se situent dans la perspective d'une économie équitable (*rencontres, débats publics, formations*).
- 1.8. Discuter, améliorer et faire connaître et partager les engagements de ce Cahier des charges.

2. Organisation, autonomie et autogestion.

Objectif : Connaître et se réapproprier démocratiquement notre vie économique, sociale et politique de citoyens par nos choix et comportements individuels et collectifs, en particulier dans nos activités économiques. Renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique de nos structures et de nos communautés.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

2.1. Entretenir des relations de partenariat : égalité, respect, écoute de l'autre, coopération sans dominé et sans dominant, dialogue entre parties prenantes,

2.2. Gérer l'entreprise collectivement (coopérative) ou en concertation avec le personnel, encourager l'autonomie individuelle et la délégation des responsabilités,

2.3. Respecter les langues et les cultures des partenaires,

2.4. Préserver et renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique,

2.5. Encourager la diversification dans les activités économiques, mais aussi le nombre de fournisseurs et de clients,

2.6. Participer à des rencontres entre professionnels (intégrer les techniciens extérieurs au processus), à la coopération entre organisations paritaires et autonomes,

2.7. Etablir des partenariats directs,

2.8. Mutualiser et capitaliser les savoirs et les expériences : activité professionnelle, gestion, juridique, financements solidaires, organisation de filières, régulation de marchés, etc.

3. Réduction des inégalités et solidarité.

Objectif : Réduire la pauvreté par le partenariat économique, et non par l'assistanat. Partager équitablement le travail et les richesses créées.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- 3.1.** Donner la priorité aux partenariats et à la solidarité avec les personnes ou groupes de personnes vivant dans les situations économiques et sociales les plus précaires ou, quand cela n'est pas possible, aux structures agissant efficacement contre l'exclusion économique et sociale.
- 3.2.** Soutenir les projets d'entreprises solidaires et d'auto- développement,
- 3.3.** Investir les bénéfices financiers dans le développement d'activités répondant à ce Cahier des charges, en fonction des besoins de chaque structure et/ou de sa projection dans l'avenir : création d'emplois, mise en place de nouvelles filières, augmentation/redéfinition du prix d'achat, remboursement d'emprunts, etc.
- 3.4.** Créer des emplois, dans des activités qui répondent aux besoins prioritaires des populations
- 3.5.** L'écart des salaires internes à une structure est accepté librement par tous les travailleurs et rendu public dans l'organigramme de la structure. Il tient compte du temps de travail réel mais aussi la valorisation des avantages en nature,
- 3.6.** Pré -payer les commandes au maximum des possibilités trésorières des différents acheteurs tout au long de la filière, après accord entre parties prenantes, face à des situations de déséquilibre, afin de financer matières premières et travail sans avoir recours aux systèmes usuriers. Tous les acteurs de chaque filière doivent participer à ce préfinancement, y compris des groupes de consommateurs.
- 3.7.** Etablir des prix de vente des produits et services accessibles à tous,
- 3.8.** Participer à la mise en place d'un système permanent d'alerte et d'entraide humaine et technique, et créer un Fonds commun de solidarité géré collectivement,
- 3.9.** Créer, renforcer ou exiger la création (par les pouvoirs publics) de fonds de sécurité civile et de solidarité là où ils n'existent pas (éducation, santé, infrastructures, etc) .

4. Pour une économie respectueuse de la nature.

Objectif : Respecter la nature

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- 4.1. Produire, transformer, transporter et commercialiser en cherchant à éviter au maximum les produits de synthèse chimique et à préserver la qualité de l'air, des sols, de l'eau (océans, rivières, eau potable), de la faune et de la flore,
- 4.2. Produire , transformer, transporter et commercialiser dans des circuits les plus courts possible,
- 4.3. Utiliser au maximum des matières premières renouvelables dans les processus de production, de transformation, et les modes de transport et de distribution,
- 4.4. Evaluer l'impact environnemental d'un produit (production, distribution, consommation),
- 4.5. Utiliser des moyens de transports les moins polluants,
- 4.6. Informer publiquement du moyen utilisé, et du coût du transport par unité de produit transporté,
- 4.7. Etablir des plans d'amélioration de l'impact environnemental des modes de production, de transport et de commercialisation en vue de respecter les cycles de renouvellement des ressources naturelles,
- 4.8. Proposer des services et des produits de qualité,
- 4.9. Refuser le gaspillage,
- 4.10. Remettre en état naturel les sites abandonnés,
- 4.11. Réduire au maximum les emballages et les déchets, les éliminer ou les recycler de manière la plus écologique possible,
- 4.12. Participer par des rencontres multi-professionnelles à la réalisation de diagnostics, de programmes et de moyens pour préserver l'environnement, en relation avec les collectivités locales, les syndicats, les associations et les pouvoirs publics.

5. Pour une économie au service des hommes.

Objectif : Participer à l'évaluation des besoins collectifs locaux et globaux, et à la création des moyens humains et techniques pour les satisfaire. Pratiquer et renforcer la démocratie, l'équité et le droit dans le travail et dans les échanges économiques. Favoriser la régulation économique démocratique.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

Produire en priorité pour répondre aux besoins prioritaires des populations, besoins identifiés par ces mêmes populations,

5.2. Participer au maintien d'une agriculture paysanne et biodiversifiée, à la préservation des semences natives, et d'une activité économique rurale,

5.3. Respecter le droit à la souveraineté économique des populations, en premier lieu sur le plan alimentaire (autodétermination, sécurité et qualité), en donnant la priorité aux besoins essentiels, locaux et régionaux, et à une production socialement et globalement utile,

5.4. Gérer l'entreprise de manière la plus démocratique et collective possible,

5.5. Encourager la créativité, l'autonomie individuelle et la délégation des responsabilités,

Mettre en place une gestion prévisionnelle,

Renforcer la rentabilité et la pérennité de l'activité économique de chaque partenaire, de manière transparente, notamment au niveau des prix,

Créer des activités et des emplois pérennes,

Respecter les droits du travail définis par les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier :

5.9.1. Faire en sorte que chaque travailleur impliqué dans ces filières vive correctement de son travail et fasse vivre les personnes qu'il a à sa charge,

5.9.2. Les travailleurs doivent pouvoir s'organiser librement (association, syndicat, etc) et négocier collectivement, (convention 87 du B.I.T.),

5.9.3. Exclure le travail forcé et l'esclavage (convention B.I.T. 29/105),

5.9.4. Eliminer le travail des enfants (convention B.I.T. 138, et (*)),

5.9.5. Refuser toute discrimination dans le travail et sa rémunération (territoire, sexe, race, lieu, culture, religion, âge, etc), ainsi que le travail partiel non choisi,

5.9.6. Respecter des conditions de travail correctes (horaires, repos, hygiène, santé et sécurité),

5.9.7. Développer les capacités professionnelles et de promotion des travailleurs.

5.10. Favoriser le recours aux institutions financières non spéculatives, créer et participer à la gestion démocratique d'outils financiers solidaires et autonomes qui s'engagent à respecter les engagements de ce même Cahier des charges.

() Toute forme de travail d'enfants ou adolescents qui viole les lois en vigueur doit être abolie. Toutefois, les enfants peuvent réaliser des travaux à condition :*

- que ce travail soit effectué uniquement dans le cadre familial et que les enfants soient régulièrement éduqués et nourris au plan quantitatif et qualitatif (pas de signes de famines, de carences, de malnutrition, de prostration, d'ignorance selon l'âge, etc),*
- que ce travail soit adapté en durée, force physique et mentale à l'âge ou au stade de développement effectif de l'enfant, excluant tout travail pénible, dangereux, polluant ou toxique, potentiellement vulnérant, antihygiénique ou avilissant pour sa santé physique et psychique,*
- que les enfants soient rémunérés financièrement ou en nature selon les lois en vigueur,*
- que les enfants soient régulièrement scolarisés le reste du temps ou en apprentissage culturel traditionnel à l'intérieur de la famille,*
- que les Services sociaux ou de santé officiels locaux ou les ONG en appui sanitaire et social ne signalent pas des cas contrevenants aux cas précités,*
- qu'il ne gêne en rien leur développement et au contraire, les intègre mieux à leur culture, aux us et coutumes de leurs communautés.*

6. Des échanges équitables

Objectif : Pratiquer l'équité dans les échanges économiques. Favoriser l'autorégulation économique démocratique.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- 6.1.** Eviter toute concurrence déloyale et tout monopole,
- 6.2.** Produire et échanger en priorité les produits et services les plus nécessaires aux populations locales, régionales et nationales,
- 6.3.** Eviter l'importation de produits qui existent déjà en quantité suffisante dans les régions visées par une telle importation,
- 6.4.** S'engager dans des partenariats directs, contractualisés, les plus réguliers et durables possible, ce qui permet de couvrir les charges, de mieux gérer l'avenir et d'éviter les productions et activités précaires,
- 6.5.** Produire, vendre, acheter et revendre les produits et services aux prix les plus équitables possible, à toutes les étapes de chaque filière :

6.5.1. Le prix doit permettre la rentabilité et la pérennité de l'activité économique de chaque partenaire, en particulier des producteurs: il se compose des coûts des matières premières, de production et de logistique, d'une rémunération la plus correcte possible du travail, incluant les coûts de protection sociale (assurance maladie, congés de maternité et congés payés). des intérêts des remboursements d'emprunts et autres charges,

6.5.2. La rémunération brute du travail est calculée sur une base horaire évaluée par les organisations syndicales et populaires de chaque région ou pays concerné (alors que les « salaires minimum » de bon nombre de pays ne suffisent pas à couvrir le minimum vital). Tout travail salarié ou à la tâche, permanent ou temporaire, doit faire l'objet d'un contrat écrit et de bulletins de salaire.

6.5.3. Les prix ainsi déterminés sont calculés et analysés collectivement. Ils sont éventuellement modifiés d'un commun accord en fonction de ceux du marché conventionnel (un prix trop élevé peut réduire ou annuler les possibilités de vente ou mettre en danger un autre opérateur ou un autre partenaire).

6.5.4. Etablissement de prix minimum garantis contractuels.

6.5.5. La décomposition de ces prix et marges à chaque étape des filières est publique, ainsi que les pré - paiements effectués chaque année.

6.5.6. Ces conditions d'échange vers le plus d'équité possible pour tous les acteurs et travailleurs impliqués dans une filière sont réalisées au moyen d'un dialogue permanent entre partenaires.

- 6.6.** Respecter les conditions de vente contractualisées (qualité, quantité, emballages, prix, délais de livraison, etc.).

- 6.7.** Identifier les sous-traitants et façonniers,
- 6.8.** Les objectifs de ce Cahier des charges impliquent également les travailleurs intervenant dans le transport des marchandises,
- 6.9.** Les travailleurs et entreprises intervenant dans le transport des êtres humains et dans les voyages sont aussi concernés par ce Cahier des charges :
- 6.9.1. Débat sur l'opportunité des voyages et de leurs coûts,
 - 6.9.2. Pré-sensibilisation du voyageur, notamment sur les populations visitées,
 - 6.9.3. Sensibilisation des populations visitées, notamment sur les voyageurs accueillis,
 - 6.9.4. Modes d'accueil , de réelles rencontres humaines, d'hébergement et d'accompagnements,
 - 6.9.5. Mesure de protection de l'environnement sur les lieux visités,
 - 6.9.6. Impact environnemental général d'un voyage,
 - 6.9.7. Rémunérations équitables de tous les travailleurs (y compris sous-traitants),
 - 6.9.8. Pérennité des échanges après voyage par la mise en place de coopérations dans tous les domaines,
 - 6.9.9. Participation aux luttes contre toutes les injustices, en particulier la racisme et le tourisme sexuel, etc.
- 6.10.** Participer directement à des programmes et organisations de régulation des marchés,
- 6.11.** Donner la priorité dans ses choix de partenaires (production, transport, finance, commercialisation) à ceux qui partagent ou veulent partager ces engagements d'équité et de solidarité.
- 6.12.** Donner la priorité aux circuits non spéculatifs (produits, argent) de distribution et aux réseaux de production / distribution conviviaux (lien social important) les plus courts possible, sans pour autant nier ou mépriser le rôle des commerçants : Multiplier les lieux et réseaux de distribution la plus directe possible (producteurs, importateurs, espaces de troc, coopératives et autres regroupement de producteurs ou de consommateurs) ou de proximité (magasins, cafés, restaurants, lieux de rencontre, associations de tous types, collectivités, etc).

7. Transparence, évaluation et garantie

- Objectifs:** A/ une transparence qui permette une amélioration permanente des pratiques, par l'échange, l'analyse comparative, le conseil et le dialogue permanent,
B/ une transparence comme outil pédagogique pour apprendre et changer nos modes de production et d'échanges,
C/ une transparence pour évaluer, contrôler et certifier des démarches respectueuses des engagements définis dans ce Cahier des charges.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

7.1. Participer à des rencontres (pour s'informer et débattre) entre producteurs, commerçants et usagers,

7.2. Organiser des visites réciproques entre partenaires des sites de production, de transformation et de commercialisation.

Apporter de manière publique et permanente la transparence totale des activités,

Répondre à toute demande du Conseil d'administration et de la commission « Transparence et garantie » de Minga,

S'engager à faire évaluer progressivement les filières par le Système de Garantie Participative de Minga,

Donner accueil favorable à toute question, toute demande de visite, d'évaluation ou de contrôle de la part des Pouvoirs publics.

Tout citoyen ou toute organisation privée ou publique doit avoir accès à toutes les informations relatives aux pratiques de production et d'échanges pour une économie équitable. Ce principe de transparence publique et citoyenne est le principal outil de garantie de nos démarches. (*)

() Une garantie citoyenne, dynamique et démocratique*

Dans le domaine de la garantie d'une démarche, l'auto – évaluation collective est indispensable mais insuffisante : risque de partialité, manque de « recul ».

Le contrôle externe par une seule personne pendant seulement quelques jours de l'année n'est pas non plus suffisamment fiable et démocratique (coûts excluant les plus démunis et favorisant les moyennes et grandes entreprises, pouvoir de « l'expert - juge », différence des langues et cultures, dépendance idéologique et financière, risque d'incompétence ou de corruption, mythes du « risque zéro » et du « tout quantifiable ». Les normes et autres labels sont avant tout des outils commerciaux de marketing purement capitalistes pour pénétrer et monopoliser les marchés.

Nous proposons quant à nous un Contrôle collectif et public (SGAP) : les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, transporteurs, prestataires de service et commerçants) apportent publiquement et en permanence toutes les informations nécessaires sur leurs démarches, leurs filières et produits (par le biais des emballages, prospectus, fiches « filières », documents comptables, rencontres, films, sites Internet, etc) et s'engagent à répondre à toutes les questions ou toute demande de visite ou de contrôle. De son côté, le citoyen intéressé par un produit ou une démarche, parce qu'il est aussi responsable et impliqué dans les échanges, participe en faisant l'effort de se former, de s'informer, de diffuser l'information et surtout de s'exprimer (questions, témoignages, suggestions, etc) et de participer au débat.

Seuls cette information partagée et ce débat citoyen ouvert en permanence à l'innovation nous paraissent apporter une garantie citoyenne, dynamique et démocratique à toute démarche qui s'inscrit dans la perspective d'une économie équitable.

Minga utilise un Système de garantie et d'amélioration participatif (Sgap) dans ce sens.

Annexe 1 :

Résumé du Cahier des charges de Minga pour les acteurs voulant promouvoir une économie équitable

Préliminaire

Notre Cahier des charges (23 pages) a été élaboré par des organisations (coopératives, entreprises et associations) membres de l'association Minga. Elles produisent et commercialisent des produits matériels ou des services dans une démarche d'équité maximum entre partenaires, et de solidarité. Elles se réfèrent aux nombreuses cultures et pratiques historiques quant à une économie équitable et solidaire, ainsi qu'aux pratiques alternatives contemporaines et à leur propre expérience. Minga est une association à but non lucratif, laïque et indépendante de toute organisation politique, financière et religieuse.

Les pratiques se multipliant, il est apparu nécessaire de définir un cahier des charges pour garder la maîtrise de notre activité professionnelle, construire une économie au service de tous, durable, équitable, organisée démocratiquement, et respectueuse de l'environnement. Dans ce but, il nous paraît indispensable que la démarche vers une économie équitable ne soit pas limitée au consommateur et au producteur, mais qu'elle s'étende à tous les acteurs, transporteurs, transformateurs et commerçants, dans une relation de coopération d'égal à égal. Il nous paraît également indispensable de permettre aux citoyens / consommateurs de savoir en quoi le produit qu'ils achètent est le fruit d'une démarche « équitable » et de les associer à cette démarche.

Domaine d'application

Cette démarche pour une économie équitable ne peut qu'être universelle : elle concerne toutes les filières économiques, locales ou internationales, dans tous les secteurs d'activités et les pays.

Étant donné le caractère profondément inéquitable de la société actuelle, ce Cahier des charges vise à définir un processus, par lequel chaque signataire s'engage au maximum d'équité possible avec ses partenaires. Il est aussi un moyen d'évaluation et de contrôle public.

Les partenaires de chaque filière désignent un Coordinateur, responsable de la démarche de la filière.

Chaque Coordinateur doit présenter annuellement une évaluation écrite (sous la forme d'une grille de pré-enquête) et publique de la filière dans laquelle il intervient. L'évaluation est fondée sur la conformité au Cahier des charges.

Ces évaluations analysent la politique d'amélioration programmée par les acteurs de la filière, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus, qualitatifs et quantitatifs (traçabilité et évaluation de chaque filière - lots de produits, de la production à la consommation), en valeur absolue et en termes de progrès.

Engagements

Chaque signataire s'engage par un certain nombre de moyens énumérés dans le Cahier à viser plusieurs objectifs et notamment :

- . Renforcer l'autonomie socio-économique, culturelle et politique de nos structures et de nos communautés et donner la priorité à la souveraineté économique des populations, en premier lieu sur le plan alimentaire (autosuffisance, sécurité et qualité), aux productions de biens et de services destinés aux populations locales et aux marchés locaux et régionaux ...
- . Partager équitablement le travail et les richesses créées.
- . Respecter l'environnement
- . Participer à l'évaluation des besoins collectifs et à la création des moyens humains et techniques pour les satisfaire. Pratiquer et renforcer la démocratie, l'équité et le droit dans le travail et dans les échanges économiques. Favoriser une régulation économique démocratique.
- . Améliorer en permanence les pratiques par l'échange, l'analyse comparative, le conseil et le dialogue,
- . Faciliter et améliorer l'évaluation, le contrôle et la certification des démarches respectueuses des engagements ainsi pris et pour cela : apporter de manière publique et permanente la transparence totale des activités par des documents présentant la traçabilité complète des produits et services et rapportant chaque année l'évaluation collective.

Tout citoyen ou toute organisation privée ou publique doit avoir accès à toutes les informations relatives aux pratiques de production et d'échanges pour une économie équitable. Ce principe de transparence est le principal outil de garantie de nos démarches.

Une garantie citoyenne, dynamique et démocratique

Si l'auto-évaluation collective est indispensable, elle n'est pas suffisante. Le contrôle « d'experts », forcément réduit à quelques jours par an, n'est pas non plus vraiment fiable et, dans l'état actuel des choses, son coût exclue les petites entreprises.

Un Contrôle collectif nous paraît plus efficace. Il oblige les acteurs (producteurs, prestataires de service et commerçants) à apporter publiquement et en permanence toutes les informations nécessaires sur leurs produits et filières (par le biais des emballages, prospectus, fiches « filières », documents comptables, rencontres, films, sites Internet, etc) et à répondre à toutes les questions, demandes de visite ou de contrôle. De son côté, le citoyen intéressé par un produit ou une démarche, parce qu'il est aussi impliqué dans les échanges, participe au contrôle en s'exprimant (questions, témoignages, suggestions, etc) et en faisant l'effort de se former, de s'informer et de diffuser l'information.

Seuls cette information partagée et ce débat citoyen ouvert en permanence à l'innovation peuvent apporter une garantie dynamique et démocratique pour une économie équitable.

Minga

Annexe 2 :

Exemple de filière

Tout commerce se réalise au travers de filières :

Une filière courte est en général composée de peu d'opérateurs (producteur / client, ou : producteur/ transformateur / grossiste / détaillant / client final). Une filière longue, par exemple internationale, est en général constituée des étapes suivantes, chacune faisant l'objet d'une transaction commerciale, soit directement dans la filière soit en sous-traitance:

- 1. Production des matières premières** : culture, élevage, collecte de matières naturelles (fibres végétales, plantes, graines, fruits, terre, pierre, bois, métal, etc.) ou de matériaux recyclés...
- 2. Première transformation** : agriculture, abattage d'animaux, lavage/séchage (fruits, cafés, thé...), sciage de bois, transformation des fibres végétales (exemple : fil de coton, laine ou soie) et autres matières naturelles...
- 3. Prestation de service** : formation technique, financement, transport, services sanitaires, contrôle et certification, création des emballages, administrations publiques...
- 4. Deuxième transformation** (travail du produit pour qu'il soit prêt à la vente), qui peut concerner successivement plusieurs opérateurs : travail artisanal (ex : tissage, confection textile, sélection du café, sculpture, fabrication de bijoux, ébénisterie, etc.) ou industriel (ex : fabrication de jus de fruits, d'huiles essentielles, tri et contrôle, mélanges, ensachage, emballage...)
- 5. Commercialisation du produit au niveau local ou national ou international** (commerçant intermédiaire, exportateur).
- 6. Transport international** (terrestre, maritime ou aérien), transitaire et administration douanière du pays exportateur.
- 7. Importation** (administration douanière du pays importateur, transitaire, importateur)
- 8. Flux financier** (banques ou autre prestataire)...
- 9. Troisième transformation** (travail du produit pour qu'il soit prêt à la commercialisation), qui peut concerner plusieurs opérateurs : analyses, mélanges, ensachage, emballage, etc
- 10. Vente en gros** (Transport, stockage, marketing, action commerciale et vente grossiste)
- 11. Vente au détail** (transport, détaillant)
- 12. Client final** (consommateur)
- 13. Traitement des déchets et emballages** (destruction, stockage ou recyclage). Coûts environnementaux..

Annexe 3 :

Statuts des opérateurs

Les structures partenaires peuvent être dans des situations juridiques différentes :

Travailleurs indépendants, seuls ou en famille, dans le cadre du secteur informel,

Travailleurs indépendants, seuls ou en famille, dans le cadre du secteur informel et réunis dans une structure associative informelle (pour la production ou l'achat des matières premières, la transformation ou la commercialisation),

Travailleurs indépendants, seuls ou en famille, appartenant au secteur informel mais organisés dans un cadre formel (association ou entreprise à statut légal reconnu par les pouvoirs publics et pouvant faire acte de facturation),

Entreprise traditionnelle à statut juridique légal, employant des travailleurs salariés dans le cadre du secteur formel ,

Travailleurs indépendants, seuls ou en famille, rémunérés sur le volume des produits fournis ou vendus, et membres d'une coopérative commerciale à statut officiel (s'occupant de l'appui technique à la production, de la collecte, du transport et de la vente des produits),

Coopérative de production dont les travailleurs sont à la fois salariés et décideurs (organisation, production rémunérée au temps passé, commercialisation).